

D 270126-04

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026
Affichage : 30/01/2026

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 27 janvier 2026**

Sur convocation en date du 21 janvier 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 27 janvier 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle
BRUNET Myriam
JACQUEMET Rodolphe
BILLOUD Jean-Louis
THERMET Laure
PERDRIX Catherine
TAPONARD Emmanuel
JOSSERAND Raphaël

MORAND Alexis
BURTIN Béatrice
VINIERE Michel
VEUILLET Philippe
MARION Isabelle
MERLE Sandra
SCHUBERT Anja

BLANC Jean Luc
JANODY Patrice
LAUPRETRE Patrick
BONHOURS Paola
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
DAVID Magalie
BELQAID Zahira

Étaient excusés :

Annick LACOMBE a donné pouvoir à Béatrice BURTIN
Jean Luc CHEVILLARD a donné pouvoir à Bernard PERRET
Kévin CHATARD a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
Meryl BURDY a donné pouvoir à Alexis MORAND

Étaient absents :

Serge CHANEL et Joséphine MAZUÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE POUR LA
REALISATION DES PROJETS D'ECOLE EN COMPLEMENT DES ATELIERS
DU MERCREDI**

Entendu le rapport de Mme Myriam BRUNET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, gestion différenciée et fleurissement, jumelage

Vu le Code de l'Éducation et en particulier les articles L521-1, L551-1 et D 521-1 à D 521-13

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 qui précise d'une part que le mercredi devient un temps périscolaire quelle que soit l'organisation du temps scolaire retenue et d'autre part les taux d'encadrement en périscolaire à respecter en fonction de la durée de l'accueil

Vu la délibération du Conseil municipal du 11 décembre 2018 approuvant le principe d'intervention de la Commune pour soutenir la réalisation des projets d'école en complément de l'école du mercredi

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 octobre 2019 approuvant le Projet Educatif Local 2019-2023

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 mars 2024 et l'arrêté modificatif du 15 juillet 2024 de Mme la Rectrice de l'Académie de Lyon relatif aux horaires des écoles maternelles et élémentaires publiques de Viriat

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 janvier 2025 revalorisant à hauteur de 20 €/élève (élève viriat ou dont la Commune de résidence verse la contribution financière attendue pour la scolarisation de l'enfant) la participation financière de la commune au dispositif « projets d'école »

D 270126-04

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2026
Affichage : 30/01/2026

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 septembre 2025 adoptant le Projet Educatif Local pour la période 2025-2030

Vu la consultation des membres de la Commission petite enfance, enfance, jeunesse, vie scolaire le 13 janvier 2026

Les modalités du dispositif de soutien financier de la Commune aux projets d'école sont les suivantes :

- dépôt d'un projet validé par l'Inspecteur de l'Education Nationale ou la Direction Diocésaine des Ecoles Catholiques par entité scolaire accompagné des devis correspondant avant le 30 novembre de l'année scolaire considérée ;
- intervention plafonnée à 20 euros (montant revalorisé par rapport aux 18 euros initialement alloués depuis 2018) par élève éligible (élève viriat ou dont la Commune de résidence verse la contribution financière attendue pour la scolarisation de l'enfant) par année scolaire
- les sommes non engagées ou non réglées au titre d'une année scolaire ne seront pas reportées sur l'année scolaire suivante. Les associations de Parents d'élève pourront également financer une partie du projet présenté.
- l'organisation en fin d'année scolaire d'une restitution au cours d'une séance du Conseil

Pour l'année 2026, les écoles de Viriat ont déposé les projets suivants :

- L'école St Joseph a déposé le projet « création d'un journal télévisé » pour les huit classes.
A travers des chants, saynètes, danses, un spectacle autour de la création d'un journal télévisé sera proposé. La restitution du journal télévisé créé aura lieu le vendredi 26 juin 2026 à l'école Saint Joseph. Les séances auront lieu les mardis et jeudis, et seront animées par Florentin CURT, artiste, professeur et musicien.
Le coût des interventions pour les 8 classes s'élève à 3 200 euros
163 élèves de Viriat sont scolarisés dans les classes au 1^{er} janvier 2026, soit une participation communale maximale de 163 x 20 euros = 3 260 euros arrêlée à 3 200 euros compte tenu du devis transmis.
- L'école maternelle publique n'a pas transmis de projet cette année.
- L'école élémentaire publique a transmis le projet musical suivant en deux parties :
 - o Interventions musicales animées par Mathilde DUBOIS sur la thématique de l'Afrique soit 10 séances de 45 mn, 2 répétitions du spectacle prévu le mardi 31 mars pour les 7 classes de l'école des Sources CP, CE1, CE2, CM1 soit 170 élèves. Coût du projet s'élevant à 3 400 € dont 3 205 € pour les interventions musicales + 375 € de sonorisation du spectacle selon devis transmis. Compte tenu du nombre d'élèves concernés, la participation communale possible est de 170 x 20 euros = 3 400 €.
 - o Projet Batucada à raison de 7 séances de 3h15 mn pour les 104 élèves des 4 classes de CM1-CM2 de l'école des Tilleuls animées par M. MORONNOZ, enseignant culturel et par M. Brunet de la compagnie Le Couac. Apprentissage et déambulation au sein du centre hospitalier de l'hôpital FLEYRIAT lors du carnaval, le projet a été validé par l'inspection académique et il est en lien avec le service ULSD (unité de soins longue durée) de l'hôpital.
Le coût total du projet s'élève à 3 442,50 euros.

Compte tenu du nombre d'élèves concernés, la participation communale possible est de $104 \times 20 = 2\,080$ €, qui sera plafonnée à 2 000 € conformément aux devis transmis. Le solde sera financé par le sou des écoles soit 1 442,50 €

La participation communale totale sur les 2 parties du projet musical s'élève à 3 400 € + 2 000 € soit 5 400 € pour l'ensemble des élèves de l'école élémentaire publique.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- retenir les projets d'école présentés dans le cadre du dispositif adopté le 11 décembre 2018 en complément des ateliers du mercredi et revalorisé à hauteur de 20 euros/élève (élève viriat ou dont la Commune de résidence verse la contribution financière attendue pour la scolarisation de l'enfant)
- prendre en charge les factures émises pour la réalisation du projet de l'école élémentaire publique à concurrence de 5 400 € maximum (soit le coût de l'intervenante Mathilde Dubois et de la sonorisation du spectacle pour 3 400 € et 2 000 € pour l'intervention de Felix Moronnoz et Pierrick Brunet)
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le cas échéant les conventions établies par le Ministère de l'Education nationale pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs
- verser à l'APEL Saint Joseph Viriat une participation financière plafonnée à 3 200 € sur la base d'un premier acompte de 70 % des dépenses et le solde à la présentation d'une copie des factures acquittées.
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET




Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE


